

*Proposition présentée par les députés:
MM. Thomas Büchi, Hervé Dessimoz
et Roger Beer*

*Date de dépôt: 18 septembre 2001
Messagerie*

Proposition de motion pour la création d'un prix du développement durable à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le développement durable et ses enjeux sont incontournables en ce début de millénaire ;
- que la Suisse et Genève en particulier, de par sa situation internationale, doit montrer l'exemple en matière de développement durable ;
- que les générations futures doivent aussi pouvoir vivre dans des conditions normales, une prise de conscience immédiate et en profondeur de la société est nécessaire ;
- que les entreprises et l'industrie en général sont un des vecteurs essentiels qui doivent assimiler cette thématique dans leurs projets et leurs façons de produire,

invite le Conseil d'Etat

- à développer une politique de sensibilisation et d'information auprès des entreprises et des mandataires en général concernant l'Agenda 21 et plus largement à toute la problématique du développement durable ;
- à créer à Genève un prix annuel du développement durable pour encourager les entreprises et les industriels actifs dans ce domaine ;
- à présenter au Grand Conseil une demande de crédit pour subventionner la mise sur pied de ce prix ;
- à présenter au Grand Conseil un rapport précisant les critères de jugement de ce prix, la constitution d'un jury et le plan d'action médiatique qui sera mis en œuvre autour de ce prix.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour que la notion complexe de développement durable soit comprise et assimilée en profondeur, il est vital que les acteurs économiques soient sensibilisés et qu'ils puissent prendre leurs responsabilités face à cet enjeu capital pour notre avenir.

Sans croissance économique, il ne peut y avoir de progrès social, mais sans préservation de l'environnement il ne peut y avoir de croissance économique durable. Le défi consiste à harmoniser les besoins d'une population humaine en croissance et d'une économie gourmande en ressources avec un écosystème intrinsèquement limité.

L'équilibre des trois aspects du développement durable, à savoir une économie performante, une société solidaire et un environnement intact n'a aucune chance d'être atteint si, après l'impulsion déjà donnée par le secteur public, les acteurs économiques n'y mettent pas l'énergie nécessaire.

Il faut donc créer les conditions économiques permettant de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux lors de l'utilisation des matières, de la production de biens et nourriture et de la réalisation de prestations. Une utilisation efficiente des énergies renouvelables est également indispensable.

Le commerce équitable des produits de grande qualité, écologiques et sociaux, doit être favorisé afin de développer le pouvoir d'achat local.

L'introduction de systèmes de qualité et de management de l'environnement contribue de façon notable à optimiser la gestion des ressources et à identifier les potentiels d'optimisation écologiques et cela d'une manière économiquement efficace.

Forts de tous ces aspects et des pistes évoquées ci-dessus, les motionnaires pensent qu'une impulsion soutenue et active dans ce domaine est indispensable. La création d'un prix du développement durable (qui ne doit pas être confondu avec le prix de l'environnement), est un prolongement judicieux pour encourager les acteurs économiques à changer leurs habitudes.

De plus, l'instauration d'un prix annuel du développement durable donnera aussi l'occasion de communiquer et de sensibiliser de façon positive toutes les couches de notre société à la problématique du développement durable.

Il est évident que c'est au monde politique de faire prendre conscience de l'importance de ces enjeux pour notre avenir à tous.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à cette motion.